NOTE EXPLICATIVE

Il convient de profiter des travaux en cours à la rue de Stambruges et à la place Croix pour mettre en place des mesures afin d'y limiter la vitesse.

La proposition est de :

*mettre l'ensemble de la rue de Stambruges, du chemin de fer à la place Croix, en zone 30

*de placer des dispositifs surélevés de type « plateau bus admis » à hauteur des n°35 et 42 de la rue de Stambruges, dans la zone 30 ainsi créée ;

*de placer un dispositif de type « plateau » à la place croix.

Des avis favorables ont été reçus pour ces propositions en date des 16/09 et 1/10/2026 du SPW wallonie mobilité infrastructures, département des infrastructures locales.